

FICHE FORMATION

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL MAINTENANCE DE VEHICULES : OPTION A : VOITURES PARTICULIERES

fiche RNCP : RNCP19117

PROFIL POUR CE DIPLOME

Public visé

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 ans à 29 ans révolus. Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les personnes en situation de handicap ou sportifs de haut niveau ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

À noter : les jeunes ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3ème) peuvent être inscrits en apprentissage dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans révolus. (Pour plus de précision, nous vous invitons à vous rapprocher du centre de formation).

Prérequis : Non concerné

Modalités et délais d'accès

Dossier de candidature :

- directement sur : [NetYParéo - CFA Jean Bosco / AREP Hauts de France - Formulaire de préinscription \(ymag.cloud\)](#)
- ou -auprès du secrétariat apprentissage de l'Institut Nicolas Barré

Entretien de motivations réalisé lors d'un rendez-vous individuel proposé après le dépôt du dossier de candidature.

Période de positionnement de janvier à septembre.

Validation de l'entrée en formation dans les 15 jours suivant le rendez-vous individuel.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Sur les voitures particulières :

- Réaliser les opérations de maintenance périodique et corrective
- Effectuer des diagnostics sur les véhicules ;
- Réceptionner et restituer le véhicule
- Participer à l'organisation de la maintenance

Et de manière transverse :

- S'inscrire dans la démarche qualité et commerciale de son entreprise
- S'impliquer dans le système de management « Hygiène – Sécurité – Environnement » (HSE)
- Respecter les temps impartis, les consignes et procédures en vigueur dans l'entreprise

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Suite de parcours : BTS Maintenance des Véhicules (Option Voitures Particulières) ; Titre à finalité Professionnelle Technicien Expert Après-Vente Automobile ; Titre à Finalité Professionnelle Réceptionnaire Après-Vente ; CQP Technicien Après-Vente Automobile.

Débouchés : Mécanicien spécialiste automobile ; Technicien des services multimarques de l'après-vente automobile.

Passerelles/Équivalences : l'obtention d'un Baccalauréat Professionnel permet au titulaire de demander une dispense de matière lorsqu'il se présente à un autre Baccalauréat Professionnel ou à un CAP.

FICHE FORMATION

ORGANISATION DE LA FORMATION

Moyens et méthodes pédagogiques

La formation se déroule dans le cadre d'un contrat d'apprentissage selon un calendrier d'alternance.

L'équipe pédagogique, composée de formateurs experts, s'appuie sur un référentiel de formation et un guide d'animation détaillé.

Un formateur coordinateur est désigné, il accompagne et assure le suivi du stagiaire lors de sa présence au centre et également lors des visites en entreprise. Il veille au bon déroulement du suivi pédagogique.

Des ressources sont mises à disposition des stagiaires (plateaux techniques, outillage, véhicules pédagogiques, appareils de mesures et de diagnostic, ...).

Rythme de l'alternance : 2nde : 2 jours en entreprise et 3 jours au centre de formation par semaine
1^{ère} et Terminale : 1 semaine en entreprise, 1 semaine en centre de formation.

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation et examens ponctuels en fin de formation.

Nombre de participants

6 à 20 stagiaires

Durée de la formation

36 mois ; 1875 heures

ou 24 mois ; 1348 heures, après un CAP Maintenance des Véhicules (Option A : Voitures Particulières)

Programme

La maintenance périodique

- Les contrôles définis par la procédure
- Le remplacement des sous-ensembles, des éléments, des produits
- L'ajustement des niveaux
- La mise à jour des indicateurs de maintenance

Le diagnostic

- Le dysfonctionnement, l'anomalie (confirmation et constatation)
- L'identification des systèmes, des sous-ensembles, des éléments défectueux
- Les solutions correctives

La maintenance corrective

- Le remplacement des sous-ensembles et des éléments
- La réparation des sous-ensembles et des éléments
- Le réglage et le paramétrage des sous-ensembles et des éléments

La réception / restitution du véhicule

- La prise en charge du véhicule
- La restitution du véhicule
- Les interventions complémentaires ou obligatoire

L'organisation de la maintenance

- L'approvisionnement en pièces, produits, équipements et outillages
- L'ordre de réparation
- L'estimation des travaux

FICHE FORMATION

Enseignement général

Economie-Gestion
 Prévention – Santé – Environnement
 Mathématiques Sciences Physiques et Chimiques
 Langue Vivante Etrangère
 Français Histoire Géographie Education Morale et Civique
 Arts Appliqués et Cultures Artistiques
 Education Physique et Sportive

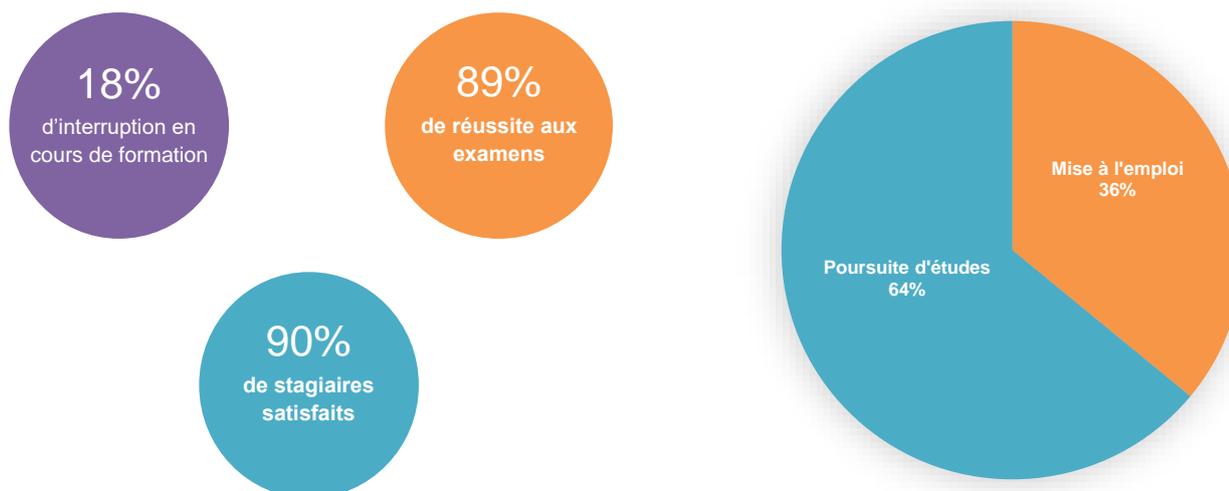
Validation

Baccalauréat Professionnel Maintenance des Véhicules Option A : Voitures Particulières, délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (*date d'enregistrement : 2 avril 2014*).

En cas d'échec, les candidats qui souhaitent repasser ce Baccalauréat Professionnel peuvent demander à bénéficier de la conservation de leurs notes égales ou supérieures à 10 sur 20 pendant les cinq sessions qui suivent leur présentation à l'examen initial.

La validation par blocs de compétences n'est pas possible sur ce diplôme.

Résultats de la dernière session de formation (juin 2023)



Les + de la formation (plus-value)

- Lycée des métiers de l'Automobile
- Membre du réseau des CFA Pilotes de l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile)
- Réseau important d'entreprises partenaires
- Plateaux techniques récents
- Formateurs issus du milieu professionnel

FICHE FORMATION

Tarifs de la formation

Tarif annuel de la formation = 8 739 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

- Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).
- Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé,
- Article L6211-1 : « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »
- Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité handicap

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par la référente handicap de la structure.

Référente handicap de l'UFA Nicolas Barré : Marie MOLMY.

Lieu(x) de la formation

Sur le site d'Armentières ou de Lesquin

Dates de la formation

Le contrat d'alternance peut débuter dès le 1^{er} juillet 2024.

Rentrée de la période de formation en centre en septembre 2024.

Contact(s)

Site d'Armentières : Christophe MEERSMAN, Directeur Adjoint

Site de Lesquin : Vianney POMMELET, Responsable de Site